

BVGer E-4596/2018 vom 20. August 2018

Bundesverwaltungsgericht, 2018-08-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-4596_2018

FR: TAF E-4596/2018 du 20 août 2018

IT: TAF E-4596/2018 del 20 agosto 2018

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La requête d'assistance judiciaire est rejetée.

E. 3

Les frais de procédure, d'un montant de 750 francs, sont mis à la charge de la recourante. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 4

Le présent arrêt est adressé à la recourante, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Samah Posse Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.